

Acte certifié exécutoire

Transmis en Préfecture : le 11 février 2020

Affiché du : 12 février 2020 au 02 mars 2020

Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200210-

Imc1H23037H1-DE

Identifiant unique de l'acte Imc1H23037H1

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE



ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY



VILLE DE CHAMBERY

.....
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY**
.....

DCM-2020-022
N° 22

PLAN LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

SEANCE DU 10 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 10 du mois de février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire

Présents : 41

Patricia Artigues, Philippe Bard, Josiane Beaud, Anne-Marie Bincaz, Elisabeth Borson, Driss Bourida, Françoise Bovier-Lapierre, Philippe Bretagnolle, Angela Caprioglio-Hisler, Alain Caraco, Jean-Benoit Cerino, Aloïs Chassot, Nathalie Colin-Cocchi, Michel Dantin, Jean-Claude Davoine, Christine Dioux, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Marie-José Dussauge, Guy Fajeau, Muriel Jeandet, Delphine Julien, Sylvie Koska, Bernard Léger, Cathy Legiot, Claudette Levrot-Virot, Marie-Christine Martin, Dominique Mornand, Claudine Mourier, Salvatore Nicolosi, Christian Papegay, André Pellicier, Pierre Perez, Benoit Perrotton, Patrick Roulet, Isabelle Rousseau, Jean-Pierre Ruffier, Dominique Saint-Pierre, Walter Sartori, Alexandra Turnar, Damien Varon

Absents : 0

Délégations de Vote : 4

Mustapha Hamadi a donné pouvoir à Xavier Dullin, Bernadette Laclais a donné pouvoir à Jean-Benoit Cerino, Françoise Marchand a donné pouvoir à Claudine Mourier, Laura Vachez a donné pouvoir à Pierre Perez

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Damien Varon Conseiller Municipal Délégué, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

Acte certifié exécutoire

Transmis en Préfecture : le 11 février 2020

Affiché du : 12 février 2020 au 02 mars 2020

Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200210-

Imc1H23037H1-DE

Identifiant unique de l'acte Imc1H23037H1

Rapport de Alexandra Turnar

L'éducation artistique permet au citoyen, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des lieux, des œuvres et des artistes de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expressions. Elle favorise l'esprit critique, la créativité, l'intelligence collective et initie à la pratique du débat. Elle est un facteur déterminant de la construction de la personne et de correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux arts et à la culture.

Placée au cœur au cœur des missions de l'école par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République, l'éducation artistique et culturelle est un axe prioritaire des politiques interministérielles du ministère de la culture et du ministère de l'Education nationale. L'objectif est que 100% des jeunes bénéficient d'actions artistiques et culturelles. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève doit s'appuyer à la fois sur les enseignements dans le cadre du socle commun et des programmes, et sur des projets partenariaux en lien avec les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire.

Afin de permettre une intervention concertée de tous les acteurs en faveur du développement de l'éducation aux arts et à la culture, les plans locaux d'éducation artistique et culturelle (PLEAC) se diffusent dans de nombreux territoires. Ils constituent un cadre ouvert et modulable qui renforce les synergies locales, la structuration et la mise en réseau des acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Ils inscrivent les équipements culturels qui structurent le territoire au cœur des projets menés. Ils favorisent le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération.

Convaincue que l'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, la Ville de Chambéry a engagé en mai 2018 une démarche d'animation des structures culturelles, éducatives et sociales du territoire de l'agglomération, dans l'objectif de formaliser un plan local d'éducation artistique et culturelle.

Les réunions trimestrielles proposées par la Ville de Chambéry ont vu la participation d'un nombre croissant d'acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Des temps de formation ont été organisés à destination des médiateurs culturels et un forum a permis de présenter les expériences en cours. Des coopérations renforcées ont émergé sur deux thèmes : la découverte des ressources culturelles locales par les lycéens, et l'accès à la culture par des personnes éloignées de la culture, autour de l'initiative « Dis-moi dix mots ».

Les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale, la Région, le Département, Savoie-Biblio, Grand Chambéry, le parc naturel régional du massif des Bauges et plusieurs communes de l'agglomération se sont associés activement à cette démarche.

Le dialogue entre les partenaires a permis :

- 1) De cibler des publics : au-delà des publics scolaires, les publics prioritaires sont les tout-petits, les adolescents et les jeunes adultes, ainsi que tous les publics éloignés de la culture pour des raisons sociales, physiques ou géographiques ;
- 2) De s'accorder sur des principes d'action : partenariat, inscription des projets dans la durée, co-construction ;
- 3) De définir les outils et les instances de coordination et communication : comité de pilotage et plénière des acteurs, groupes projets, page internet dédiée, forum annuel, formations et colloques ;
- 4) D'identifier les projets fédérateurs et leurs modes de financement.

Ces engagements partagés sont formalisés dans le projet de plan local d'éducation artistique et culturelle annexé à la présente délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Approuve le plan local d'éducation artistique et culturelle présenté en annexe ;
- 2) Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ce plan ainsi que tous les actes et conventions résultant de ce dispositif.

Acte certifié exécutoire

Transmis en Préfecture : le 11 février 2020

Affiché du : 12 février 2020 au 02 mars 2020

Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200210-

lmc1H23037H1-DE

Identifiant unique de l'acte lmc1H23037H1

Nombre de Conseillers

En exercice :	45
Présents :	41
Délégations de vote :	4
Absents :	0

Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.



Michel Dantin
Maire

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre une décision du Conseil Municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- ☞ A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- ☞ Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020
- Retour Préfecture le 11 février 2020
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN
PLAN LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
TOUT AU LONG DE LA VIE SUR LE TERRITOIRE DE
L'AGGLOMERATION CHAMBERIENNE

2019-2022

Ministère de la Culture

Ministère de l'Education nationale

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département de la Savoie

Conseil Savoie Mont Blanc

Communauté d'agglomération de Grand Chambéry

Parc naturel régional du massif des Bauges

Villes de Chambéry, Bassens, La Motte-Servolex, La Ravoire

**CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION
CHAMBERIENNE**

SIGNATAIRES.....	3
PREAMBULE	5
CONTEXTE TERRITORIAL.....	10
ARTICLE 1 ^{er} : OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET PUBLICS PRIORITAIRES.....	12
ARTICLE 2 : PRINCIPES D'ACTION	13
ARTICLE 3 : OUTILS.....	13
ARTICLE 4 : PROJETS FEDERATEURS	14
ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION ET GRANDES PHASES DU PROJET	14
ARTICLE 6 : MODE DE GOUVERNANCE	15
ARTICLE 7 : FINANCEMENT ET MOYENS HUMAINS	15
ARTICLE 10 : COMMUNICATION ET INFORMATION	16
ARTICLE 11 : RÉSILIATION ET RECONDUCTION	16
ARTICLE 12 : RÈGLEMENT DES LITIGES	16

SIGNATAIRES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'État :

- Le Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes (DRAC), représenté par Monsieur Louis LAUGIER, Préfet de la Savoie,
- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Savoie (DSDEN 73), représenté par Monsieur Eric LAVIS, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), agissant par délégation du Recteur,

Ci-après désigné "l'État",

ET

La Région Auvergne Rhône-Alpes, représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du 16 avril 2020,

Ci-après désignée "la Région",

ET

Le Département de la Savoie, représenté par Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil départemental, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du,

Ci-après désigné "le Département",

ET

Le Conseil Savoie Mont Blanc, représenté par son Président Monsieur Christian Monteil, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du,

Ci-après désigné "le CSMB",

ET

La communauté d'agglomération Grand Chambéry, représenté par Monsieur Xavier DULLIN, son président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du,

Ci-après désignée « Grand Chambéry »,

ET

Le Parc Naturel Régional du massif des Bauges, représenté par Monsieur Philippe GAMEN, son président, dûment habilité par délibération du conseil syndical en date du,

Ci-après désigné « le PNR des Bauges »,

ET

La Ville de Chambéry, représentée par Monsieur Michel DANTIN, son maire, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 10 février 2020,

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

La Ville de Bassens, représentée par Monsieur Alain THIEFFENAT, son maire, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du,

La Ville de La Motte-Servolex, représentée par Monsieur Luc BERTHOUD, son maire, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du,

La Ville de La Ravoire, représentée par Monsieur Frédéric BRET, son maire, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du,

Ci-après désignées « les Communes »,

VU la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république ;

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

VU la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 instituant « le parcours d'éducation artistique et culturelle » ;

VU la circulaire n° 2013-036 du 20-3-2013 relative au projet éducatif territorial ;

VU le projet éducatif territorial 2018-2021 de la Ville de Chambéry approuvé par délibération du 10 février 2020 ;

VU la circulaire n° 2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie de l'enfant et de l'adolescent ;

VU les contrats d'objectifs tripartites 2017-2021, entre les collèges de Savoie, le Rectorat de l'académie de Grenoble et le Département de la Savoie ;

VU la Convention cadre entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Savoie Mont Blanc et le Département pour une politique d'éducation artistique et culturelle concertée en Savoie 2018/2021;

VU les articles du code de l'éducation L121-1 et L121-6 sur la contribution de l'éducation artistique et culturelle à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, et l'article D312-7 et suivants sur Le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle ;

VU l'article 103 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, rappelant que la politique culturelle doit faire référence aux droits culturels ;

VU la convention Culture et santé 2016-2022 conclue entre l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et approuvée par délibération n°1188 de la Commission permanente régionale du 17 novembre 2016 ;

VU la convention Culture et justice 2017-2021 conclue entre l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et approuvée par délibération n°244 de la Commission permanente régionale du 27 mars 2017 ;

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

VU la convention cadre 2018-2021 entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et le ministère de la Culture et de la Communication ;

VU le contrat de ville 2015-2022 de Grand Chambéry du 17 juillet 2015 ;

VU la feuille de route du 18 juillet 2018 « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » et l'instruction du 24 octobre 2019 relative à la mise en œuvre et suivi des mesures « Culture » ;

CONFORMÉMENT à la Charte de l'Éducation Artistique et Culturelle établie par le Haut Conseil à l'Education Artistique et Culturelle ;

PREAMBULE

Les signataires de la présente convention souhaitent s'engager dans une démarche commune visant à améliorer l'éducation artistique et culturelle à destination des enfants, des jeunes et des publics empêchés ou éloignés de la culture. Cette volonté commune s'inscrit dans les cadres d'intervention de chaque signataire, détaillés ci-après.

Pour le Ministère de la Culture

L'éducation artistique et culturelle est en matière culturelle la priorité de la politique publique arrêtée par le Président de la République. Elle doit permettre au citoyen, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des lieux, des œuvres et des artistes de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expressions. Elle favorise l'esprit critique, la créativité, l'intelligence collective et initie à la pratique du débat. Elle est un facteur déterminant de la construction de la personne. Cette priorité réaffirmée à de nombreuses reprises doit être comprise comme un moyen de correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux arts et à la culture.

Cette responsabilité est partagée, dans un dialogue renforcé, entre l'Etat et les collectivités territoriales à l'échelle du territoire.

L'éducation artistique et culturelle a été réaffirmée comme axe prioritaire des politiques interministérielles du ministère de la culture et du ministère de l'Education nationale, afin que 100% des jeunes bénéficient d'actions artistiques et culturelles.

Les plans locaux d'éducation artistique et culturelle (PLEAC) permettent une intervention concertée de tous les acteurs publics en faveur du développement de l'éducation aux arts et à la culture. Ils constituent un cadre ouvert et modulable qui renforce sur un territoire les synergies locales, la structuration et la mise en réseau des acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Ils inscrivent les équipements culturels qui structurent le territoire au cœur des projets menés. Ils favorisent le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération.

Pour le Ministère de l'Education nationale

L'éducation artistique et culturelle est au cœur de la politique du Ministère de l'Education nationale. Elle est un levier indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

chances. Elle contribue également à l'apprentissage de la citoyenneté, dans une approche humaniste et fraternelle.

Dans ce contexte, le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève doit se construire progressivement de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuie à la fois sur les enseignements dans le cadre du socle commun et des programmes, et sur des projets partenariaux en lien avec les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire.

L'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle doivent figurer dans les volets culturels des projets d'école et d'établissement, en intégrant la généralisation du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La politique culturelle régionale adoptée par l'Assemblée plénière du 29 juin 2017 fixe comme l'une de ses priorités l'accessibilité territoriale et sociale à la culture, et le soutien aux initiatives qui privilégient la transmission, l'éducation et le partage.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne des projets concrets dans ses domaines de compétences.

Elle mène une politique éducative en faveur des lycées et centres de formation des apprentis, en particulier le volet culturel du dispositif « Découverte Région » dont l'objectif est d'offrir à chaque élève ou apprenti un parcours éducatif et culturel, à travers des rencontres, la découverte de spectacles ou d'expositions ou des temps de pratiques artistiques.

Elle s'engage au titre des programmes Culture et santé et Culture et justice dont les objectifs répondent à la volonté de la Région de promouvoir une égalité d'accès à la culture, en portant une attention particulière aux populations exclues de toute offre culturelle.

Sa politique jeunesse, et en particulier le Pass'Région, favorise l'autonomie des lycéens et apprentis dans leurs choix culturels et facilite la réalisation de projets d'éducation artistique et culturelle.

Pour le Département de la Savoie

La politique culturelle du Département vise à favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques artistiques. Elle s'articule autour de 3 axes :

- Mettre en place des dispositifs et des outils d'accès du plus grand nombre,
- Consolider les ressources artistiques et culturelles départementales ou territoriales,
- Favoriser l'émergence de politiques culturelles partenariales sur l'ensemble des territoires.

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

Le Département de la Savoie a inscrit l'éducation artistique et culturelle comme l'une des priorités dans son schéma départemental des enseignements, de l'éducation et des pratiques artistiques et de l'action culturelle (Acte III signé à l'automne 2017). Ce dernier concerne cinq grandes thématiques : les actions des établissements d'enseignement artistique, le parcours artistique et culturel dans les collèges, la culture et le lien social, le soutien à la pratique amateur, les projets artistiques de territoire.

Les différentes directions concernées (DDAC et DAPM) développent plusieurs dispositifs dans les domaines suivants :

- Au titre des arts et du spectacle

Le Département de la Savoie :

- propose, finance et met en œuvre « Artistes au Collège », dispositif d'éducation culturelle et artistique à disposition des collégiens, favorisant la mise en place de projets de territoire élaborés en co-construction entre les équipes pédagogiques et les artistes, incluant des temps de formation, des rencontres et de la pratique. Ce dispositif est en partenariat étroit entre le Rectorat, l'Inspection Académique, la DRAC et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ce dispositif est inscrit dans le cadre des Contrats Territoriaux de Savoie (CTS).
- soutient et accompagne d'un financement pour la mise en place de projet d'éducation artistique et culturelle, notamment pour les établissements d'enseignements artistiques et les comités d'actions culturelles, ainsi que les équipes artistiques, les lieux de diffusion et les festivals dans le cadre de sa politique de soutien à la création et à la diffusion.
- favorise l'accueil et le temps d'artistes en résidence inscrits dans un partenariat avec des structures éducatives, sociales, culturelles...
- encourage l'accès au cinéma et à l'éducation à l'image via le dispositif qu'il finance: « Collège au cinéma » auprès de l'opérateur Espace Malraux, scène nationale de Chambéry et de la Savoie.
- développe l'accès au concert via le dispositif « Elèves au concert » avec l'Orchestre des Pays de Savoie.
- met à disposition les expositions inscrites au dispositif « expositions itinérantes ».

- Au titre du patrimoine historique

Le Département de la Savoie :

- valorise les collections et ressources patrimoniales.
- promeut les actions et offres transversales de médiation et expositions des Archives départementales, du Musée Savoisien et des musées et maisons thématiques du réseau Entrelacs, de la Conservation départementale du patrimoine au Château des Ducs de Savoie et à la grange batelière de l'Abbaye d'Hautecombe ainsi que les médiations dans et hors les murs.
- soutient les visites pédagogiques des sites historiques dans le cadre du dispositif départemental Itinéraires historiques.

- Au titre de la santé et du lien social :

Le Département de la Savoie :

- soutient l'accès à la culture dans les établissements dans le cadre de la convention-cadre avec le centre hospitalier spécialisé, des comités d'action culturelle de

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

Chambéry Sud et du Foyer Départemental de l'Enfance et du comité local culture et santé ;

- favorise le développement des pratiques artistiques pour les publics soutenus par les dispositifs sociaux départementaux (personnes âgées, personnes handicapées, enfance-famille, cohésion sociale), à travers des appels à projets de création artistique et de l'approche personnalisée « accompagner pour tous ».

Le Département s'engage dans la limite des crédits votés annuellement à assurer une mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs précités.

Le Département s'engage à mobiliser les dispositifs au regard de ses compétences et publics prioritaires dans une logique de parcours.

La Direction du développement artistique et culturel accompagne et suit l'ensemble de ces dispositifs et en assure la cohérence.

Pour le Parc Naturel Régional du massif des Bauges

Le Syndicat Mixte du Parc accompagne les collectivités et les acteurs locaux impliqués dans un développement culturel partagé, en fonction des caractéristiques de chaque bassin de vie. Il suscite et soutient les initiatives, associatives, publiques ou privées, favorisant l'échange d'expériences et l'émergence d'événements culturels phares. Une attention particulière est portée aux actions qui touchent le jeune public, qui favorisent la cohésion sociale (relation jeunes/anciens ou nouveaux/anciens habitants), ou qui instaurent des ponts entre culture locale, patrimoine culturel ou naturel et créations artistiques.

Pour le Conseil Savoie Mont Blanc

Dans le cadre de ses missions et de l'application du plan de développement de la lecture publique 2015-2020, la Direction de la lecture publique (Savoie-biblio) :

- Accompagne la participation des acteurs de la chaîne du livre aux projets d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les autres acteurs culturels, socio-culturels et éducatifs,
- Mène une politique volontariste de développement de la lecture auprès de tous les publics, avec un effort particulier à destination des territoires prioritaires, de concert avec le Ministère de la Culture dans le cadre des Contrats territoire lecture,
- Accompagne les structures participant aux conventions de développement culturel dans les territoires d'expérimentation, particulièrement dans le cadre des résidences d'auteurs,
- Promeut la lecture auprès des adolescents, principalement à travers le prix littéraire « aTerre ado »,
- Contribue au développement de la lecture comme vecteur de lien social, en partenariat avec les acteurs socio-culturels et les bibliothèques,
- S'associe, le cas échéant, aux actions de formation continue.

Pour Grand Chambéry

Grand Chambéry intervient en matière de politique de la ville pour l'appui aux quartiers fragiles de l'agglomération afin de donner une chance à chacun au sein de l'agglomération.

Afin de mener une politique plus volontariste et correspondant aux nouveaux enjeux en matière de politique de la ville, un nouveau Contrat de ville a été signé en 2015. Autour

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020
- Retour Préfecture le 11 février 2020
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

d'une gouvernance simple et efficace, co-piloté par l'Etat et l'agglomération en lien étroit avec les communes concernées, Grand Chambéry participe à véhiculer les valeurs citoyennes de la république tout en luttant contre les inégalités et les discriminations.

Le Contrat de ville s'articule autour de trois piliers :

- développement économique, nouveauté du dispositif et priorité du mandat,
- emploi, cohésion sociale et cadre de vie,
- renouvellement urbain.

Ces piliers intègrent également des axes transversaux : la jeunesse et le développement d'un parcours de vie, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la fracture numérique et la mobilité.

Une réflexion est à mener sur les représentations sociales et sur la place des femmes dans les pratiques culturelles.

Pour les structures, il s'agit :

- d'aller à la rencontre des publics, sur leur territoire, de manière régulière, et de leur proposer des activités sur leur lieu de vie
- de favoriser les relais et les ponts entre les structures elles-mêmes
- de favoriser l'accès à une autre culture que celle des quartiers en attirant les publics vers des lieux culturels (bibliothèques, musées, cité des arts, scène nationale) grâce à des actions attractives.

Pour Chambéry

La politique municipale en matière d'accès aux arts et à la culture s'inscrit dans le cadre des priorités de mandat : accompagnement de l'enfant du plus jeune âge à l'âge adulte et soutien aux personnes âgées et fragilisées. Ainsi, la culture hors les murs, les nouvelles formes artistiques s'appuyant notamment sur le numérique, sont encouragées afin de toucher de nouveaux publics.

La Ville de Chambéry participe à l'éducation artistique et culturelle en impliquant son personnel culturel et éducatif dans l'enseignement artistique et la médiation culturelle. Elle alloue également des financements, notamment :

- pour les projets artistiques et culturels des écoles
- pour les résidences et interventions d'artistes, initiées soit par ses établissements culturels soit par les structures culturelles conventionnées (scène nationale notamment)
- pour des commandes aux artistes, qui peuvent inclure un volet de médiation
- pour des expositions dans ses établissements culturels ou dans les structures conventionnées, auxquelles est associé un programme d'action culturelle.

Convaincue que l'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, la Ville de Chambéry a engagé en mai 2018 une démarche d'animation des structures culturelles, éducatives et sociales qui concourent à l'éducation artistique et culturelle. L'objectif est d'améliorer l'éducation artistique et culturelle au regard de différents enjeux :

- Accessibilité à tous

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020
- Retour Préfecture le 11 février 2020
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

- Prise en compte de tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical
- Parcours associant la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances, avec une réflexion spécifique sur le développement de l'accueil d'artistes en résidence pour renforcer la rencontre avec les artistes
- Parcours articulés avec les enseignements obligatoires
- Parcours progressifs et diversifiés dans les expériences, les expressions, les domaines artistiques, les dimensions patrimoniales et contemporaines
- Dynamique de projets entre différents partenaires, formation des acteurs, évaluation pour améliorer la qualité des actions et encourager les démarches innovantes.

Pour Bassens

Pour La Motte-Servolex

Pour La Ravoire

Pour les autres communes de l'agglomération de Grand Chambéry

Le plan local d'éducation artistique et culturelle est ouvert à toutes les communes de l'agglomération de Grand Chambéry qui en partagent les objectifs, selon les modalités prévues à l'article 6 de la présente convention.

CONTEXTE TERRITORIAL

Le territoire de Grand Chambéry, notamment sa zone urbaine, est riche de structures culturelles municipales et associatives. Dans la zone de montagne, le parc naturel régional des Bauges joue un rôle important en matière de connaissance et de valorisation des ressources culturelles et patrimoniales. De nombreux projets d'éducation artistique et culturelle sont ainsi menés, croisant pratiques, accès aux œuvres, rencontres avec les artistes, débats, implication des jeunes et de leurs parents.

Les points forts et marges de progrès suivants ont été identifiés :

Accessibilité à tous	
<i>Points forts</i>	<i>Marges de progrès</i>
Actions de certaines structures culturelles dès la naissance Interventions de certaines structures culturelles dans/pour les établissements d'accueil du jeune enfant Interventions de toutes les structures culturelles dans/pour les écoles maternelles et élémentaires Partenariats avec les collèges, lycées, université, voire aménagements d'horaires Partenariats de certaines structures culturelles avec les associations de quartier et présence dans les quartiers Interventions de certaines structures culturelles dans/pour les prisons Interventions de plusieurs structures	Développer les interventions dans/pour les établissements d'accueil du jeune enfant et plus largement les 0-3 ans et leurs parents Développer les propositions pour les adolescents, dans certains quartiers périphériques, dans certains collèges et lycées Favoriser la mixité des publics Sortir des institutions (scolaires, culturelles) Réduire les freins tarifaires

<p>culturelles dans/pour les établissements pour personnes âgées Interventions de certaines structures culturelles dans/pour les établissements pour personnes handicapées Interventions de certaines structures culturelles dans/pour les établissements pour l'enfance en danger Interventions dans l'espace public Gratuité d'accès de plusieurs structures culturelles Programmation culturelle s'adressant à toutes les tranches d'âges et aux familles Accompagnement des visiteurs par la médiation dans plusieurs structures culturelles</p>	
--	--

Offre articulée dans tous les temps de l'enfant ou du jeune	
<i>Points forts</i>	<i>Marges de progrès</i>
<p>Interventions dans toutes les écoles Ateliers / visites / contes / festivals mercredis et vacances scolaires Offres adaptées en fonction des temps scolaires, périscolaires et des loisirs</p>	<p>Rendre les publics acteurs du parcours Développer les propositions pour les familles, pour les groupes de jeunes autonomes Impliquer les équipes éducatives (scolaires, jeunesse, parents, structures sociales,...), former les animateurs socio-culturels Travailler à des parcours progressifs Organiser des temps forts autour de la découverte culturelle</p>

Rencontres avec les artistes, les œuvres, les lieux et les acteurs culturels du territoire	
<i>Points forts</i>	<i>Marges de progrès</i>
<p>Artistes en résidence Rencontres avec les artistes à l'occasion de festivals ou de temps forts Spectacles familles et jeunes publics Rencontres avec des scientifiques et/ou des artistes à l'occasion des expositions</p>	<p>Faire des lieux culturels des lieux de médiation et pas uniquement de pratique ou de consommation Mettre en place des formations à la médiation Préparer les artistes et les publics à la rencontre Mettre en œuvre des actions de médiation des enfants pour d'autres enfants ou des enfants vers les parents</p>

Diversité des expériences	
<i>Points forts</i>	<i>Marges de progrès</i>
<p>Programmation culturelle riche et diversifiée, y compris dans le domaine du numérique et de l'art contemporain Patrimoine de qualité Etablissements labellisés Etablissements d'enseignement artistique développant les pédagogies collectives et la transdisciplinarité Grande palette de disciplines Créations par les enfants et les jeunes Programmation autour des expositions et festivals de visites thématiques, d'ateliers, de rencontres ou de sorties sur le terrain</p>	<p>Partir davantage des pratiques du public auquel on s'adresse Favoriser les approches participatives Donner accès à tous aux démarches de création Articuler pratiquer, connaître et voir ou écouter Fonctionner par projets transversaux</p>

Partenariats, formation, recherche et évaluation	
<i>Points forts</i>	<i>Marges de progrès</i>
Partenariat avec les conseillers pédagogiques arts et culture et les professeurs relais Diffusion gratuite de ressources pédagogiques Conventions pluripartites avec plusieurs associations Partenariats avec des acteurs privés (libraires, exploitants cinéma, galeries d'art...) Convention-cadre avec l'Université de Savoie Mont Blanc Partenariat avec l'INSPE pour oreilles en boucles Plan de formation des médiateurs municipaux et des enseignants artistiques Participation au parcours «ItinérArts» de découverte des structures culturelles du bassin chambérien	Développer les partenariats avec l'enseignement agricole Formaliser les partenariats avec l'Education Nationale Impliquer les entreprises locales (hors secteur culturel) dans les projets Développer les partenariats entre institutions chambériennes et institutions non chambériennes Programmer des formations inter-institutions Organiser des temps de partages d'expériences Développer l'évaluation des projets

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET PUBLICS PRIORITAIRES

Par la présente convention, les signataires entendent améliorer l'éducation artistique et culturelle pour tous, tout au long de la vie.

L'éducation artistique et culturelle, à travers le développement d'une culture personnelle, la pratique artistique et la rencontre directe avec les artistes et les œuvres, contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle participe de la formation de chacun (estime de soi, esprit critique, découverte de son propre corps et de l'environnement, écoute de l'autre et sens du collectif, apprentissage de la liberté de l'artiste, ancrage dans le monde contemporain comme dans le patrimoine...).

Au-delà des publics scolaires, les publics prioritaires de la présente convention sont les tout-petits, les adolescents et les jeunes adultes, notamment pendant les temps de loisirs, ainsi que les tous les publics éloignés de la culture pour des raisons sociales (familles défavorisées, primo-arrivants...), physiques (handicap, perte d'autonomie, séjour en établissement hospitalier ou médico-social, détention en prison...) ou géographiques (quartiers périphériques, territoires ruraux...).

Les offres en temps scolaire, notamment pour les maternelles et les élémentaires, doivent être maintenues, en renforçant les dynamiques de coopération internes et externes à l'école et en mettant en cohérence les projets dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant et du jeune.

La mixité des publics sera recherchée, en favorisant les rencontres et le lien social.

ARTICLE 2 : PRINCIPES D'ACTION

L'atteinte des publics visés à l'article 1 s'appuiera sur plusieurs principes d'action :

2.1 Le partenariat

Le partenariat est au cœur des bonnes pratiques. Il favorise l'interdisciplinarité et la créativité. Le partenariat peut prendre des formes diverses : entre structures culturelles favorisant l'interdisciplinarité, entre structures culturelles et experts d'un public ou d'un quartier, entre les acteurs d'un même quartier pour toucher toutes les familles, partenariat avec l'Education Nationale.

La mise en réseau des acteurs culturels, sociaux et éducatifs doit se poursuivre.

Les personnes œuvrant au sein des équipements et associations du territoire chambérien doivent être au cœur de la dynamique culturelle et artistique.

Le partenariat inter-institutions formalisé par la présente convention garantit une cohérence d'intervention auprès des publics, au sein du territoire de l'agglomération et en lien avec les territoires voisins.

2.2 L'inscription des projets dans la durée

La dimension temporelle est fondamentale dans la réussite des projets : les projets qui apportent le plus aux enfants, aux jeunes et à leurs proches sont ceux qui s'inscrivent dans la durée, valorisent le processus plutôt que le résultat, afin de créer de nouveaux repères auprès des publics.

2.3 La co-construction des projets avec les publics et les artistes

Les projets menés, visés à l'article 4, sont élaborés collectivement. Afin de co-construire tous les projets au bénéfice des publics prioritaires, les porteurs d'actions ponctuelles sont encouragés à articuler leurs initiatives avec d'autres démarches. L'action de rue, de proximité, hors les murs, s'appuiera davantage sur les associations relais dans les différents quartiers pour associer les publics et éviter les projets descendants.

Les artistes et auteurs en résidence sont soutenus pour prendre en compte la réalité sociale des territoires et la demande des habitants, et rayonner sur un territoire plus large.

2.4 Coordination et communication

Des outils permettant d'améliorer la connaissance des offres culturelles et artistiques et des projets d'éducation artistique et culturelle par les structures culturelles elles-mêmes et par les différents « passeurs de culture » (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux...) sont mis en place, actualisés et coordonnés par la Ville de Chambéry et Grand Chambéry.

ARTICLE 3 : OUTILS

La coordination et la formation des acteurs est assurée par différents moyens :

- Formations, colloques, rencontres, parcours pour les professionnels, co-construits sur les thématiques de la médiation, de l'adolescence, de la petite enfance, et plus généralement sur des sujets en lien avec l'éducation artistique et culturelle (rôle des différents acteurs, connaissance des différents publics). Les formations sont

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020
- Retour Préfecture le 11 février 2020
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

autant que possible élaborées en partenariat, dans respect des cadres et outils en vigueur au sein de l'Education Nationale, de la fonction publique territoriale et du secteur privé, afin d'être accessibles à tous au titre de la formation professionnelle continue.

- Rencontres trimestrielles entre acteurs de l'éducation artistique et culturelle, avec un ordre du jour participatif et des échanges informels.
- Forum de l'éducation artistique et culturelle : temps de présentation des projets, des programmations, des parcours, à destination des enseignants et des structures sociales.
- Communication : pages internet de présentation du projet local d'éducation artistique et culturel, avec un calendrier des rencontres, les comptes-rendus de réunions et de la documentation. Travail en commun sur un site collaboratif.

ARTICLE 4 : PROJETS FEDERATEURS

Les structures culturelles, éducatives et sociales du territoire sont invitées à travailler ensemble sur les thèmes suivants, en impliquant autant que possible les publics dans la construction des projets :

- Construire un parcours interdisciplinaire d'éducation artistique et culturelle, décliné dans différents quartiers.
- Animer un projet pluriannuel avec les élèves des lycées (lycéens, élèves de BTS et de classes préparatoires) dans un ou plusieurs établissements volontaires : découverte des ressources culturelles et artistiques, accompagnement à la construction par les jeunes d'un projet d'éducation artistique et culturelle.
- Améliorer l'ancrage territorial et faire rayonner les résidences d'artistes à destination des publics prioritaires, en utilisant le Scarabée et les différentes salles qui maillent le territoire intercommunal comme lieux ressources.
- Valoriser l'existant (interventions en milieu scolaire dont le plan chorales, dans les prisons, les hôpitaux, les Ehpad, les institutions qui accueillent les publics en situation de handicap...) en développant la médiation.
- Valoriser et soutenir les projets d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la politique de la ville, développer les partenariats entre acteurs culturels et quartiers politique de la ville.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION ET GRANDES PHASES DU PROJET

La convention est conclue pour les années scolaires 2019/2020 à 2021/2022.

2019/2020 : déploiement des résidences de création ou de mission artistique sur le territoire et renforcement des actions de médiation, journée de découverte pour des lycéens, forum de présentation des structures culturelles aux partenaires de l'éducation nationale et du secteur social, mise en place des pages internet et du site collaboratif, journée professionnelle, parcours itinér'arts, sur le territoire, évènement multi-site et multi-partenarial autour de « dis-moi dix mots ».

2020/2021 : poursuite des évènements récurrents (rencontres trimestrielles, formations, résidences d'artistes, « dis-moi dix mots », journée des lycéens, forum, parcours Itinér'arts). Mise en place d'un parcours de découverte à destination des professionnels du social et de l'éducation populaire. Démarrage de la réflexion en direction des quartiers (rencontres, définition d'actions partenariales).

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

2021/2022 : poursuite des événements récurrents (rencontres trimestrielles, formations, résidences d'artistes, journée des lycéens, rencontres culturelles des quartiers, parours pour les professionnels). Valorisation de l'existant et démarrage de nouveaux projets en direction de la petite enfance.

ARTICLE 6 : MODE DE GOUVERNANCE

6.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé des parties signataires et des représentants de leurs services.

Il se réunit trois fois par an pour évaluer les projets menés, examiner les nouveaux projets, arrêter le programme d'actions annuel élaboré à partir des propositions des groupes projets et de la plénière des acteurs et proposer des financements en cohérence avec les objectifs généraux.

Les communes non signataires de la présente convention qui souhaitent s'associer au plan local d'éducation artistique et culturelle sont invitées au comité de pilotage. Leur contribution aux objectifs et au plan d'action fait l'objet d'un relevé de décisions du comité de pilotage.

6.2 Plénière des acteurs

L'ensemble des acteurs culturels, éducatifs et sociaux se réunit trois fois par an pour échanger sur les projets, favoriser les actions transversales, proposer des actions de formation et de réflexion, organiser le forum culturel, faire évoluer les outils de communication.

6.3 Groupes projets

Pour chaque projet fédérateur visé à l'article 4 et tout autre projet émergent de la plénière des acteurs, un groupe projet est constitué pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer le projet. Un représentant du groupe projet rend compte de l'avancée à la plénière des acteurs et rédige des documents-ressources publiés sur le site internet du projet local d'éducation artistique et culturelle.

ARTICLE 7 : FINANCEMENT ET MOYENS HUMAINS

Les signataires de la présente convention mobilisent des moyens financiers et humains pour mettre en œuvre les projets et actions visés aux différents articles.

Chaque signataire contribue financièrement à la réalisation des actions décrites dans la présente convention en mobilisant ses dispositifs visés en préambule. Chaque projet doit faire l'objet d'une demande de subvention déposée par la structure porteuse de l'action, dans le cadre défini par le financeur. Le montant attribué sera fixé sous réserve de l'inscription au budget des crédits nécessaires. Pour les collectivités territoriales, il sera fixé par les instances délibératives.

Les financements des communes peuvent être mobilisés sur des projets qui dépassent le cadre communal, dès lors qu'ils touchent en partie les publics de la commune.

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020
- Retour Préfecture le 11 février 2020
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

ARTICLE 8 : PROCÉDURES MODIFICATIVES

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant annuel, signé par les différents partenaires signataires. Ces avenants feront partie intégrante de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. Les modifications ne peuvent en aucun cas remettre en cause les objectifs généraux définis dans la présente convention.

ARTICLE 9 : ÉVALUATION ET CONTRÔLE

Une évaluation, menée conjointement par les parties signataires, portera notamment sur la conformité des projets menés aux objectifs visés à l'article 1 et dans la mesure du possible leur impact :

- Trois mois avant la fin de chacun des deux premiers exercices pour évaluer la mise en œuvre des programmes annuels.
- Six mois avant la date d'expiration de la présente convention pour l'évaluation finale.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION ET INFORMATION

Chacun des supports de communication sur les projets émanant de la plénière devra mentionner le soutien du plan local d'éducation artistique et culturelles et fera apparaître les logos et mentions de tous les partenaires financiers selon leur formulation.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION ET RECONDUCTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle de la convention sans accord écrit, les partenaires peuvent demander le reversement de tout ou partie des subventions versées.

ARTICLE 12 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige pouvant intervenir entre les parties, celles-ci s'engagent à privilégier la conciliation.

A défaut le tribunal compétent est le tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Chambéry, en 11 exemplaires, le

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020
- Retour Préfecture le 11 février 2020
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

Le Préfet de la Savoie
Louis LAUGIER

Pour le Recteur, et par délégation,
le Directeur Académique des Services de
l'Education nationale
Eric LAVIS

Le Président du Conseil Régional
Auvergne Rhône-Alpes
Laurent WAUQUIEZ

Le Président du Conseil
Savoie Mont Blanc
Christian MONTEIL

Le Président du Conseil Départemental
de la Savoie
Hervé GAYMARD

Le Président de Grand Chambéry
Xavier DULLIN

Le Président du PNR du massif des Bauges
Philippe GAMEN

Le Maire de Chambéry
Michel DANTIN

Le Maire de Bassens
Alain THIEFFENAT

Le Maire de La Motte-Servolex
Luc BERTHOUD

Le Maire de La Ravoire
Frédéric BRET

Annexe au PLEAC : état des lieux de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire du grand Chambéry en 2018

1. Lieux de formation, de création, de diffusion, de pratique artistique à Chambéry (liste non exhaustive)

Lieu	Finalités (formation, transmission, création, diffusion, pratique)	Domaines artistiques ou culturels	Mode de gestion (associative, privée, gestion publique directe, gestion publique déléguée)	Caractéristiques (surface, nombre de salles, capacité...)
Cité des arts	Formation, diffusion, création, pratique	Musique, danse, théâtre, arts plastiques	Service municipal	10 000 m2 70 salles 3 000 usagers par semaine 74 enseignants
Descartes (annexe Biollay de la cité des arts)	Formation, création, pratique	Arts plastiques	Service municipal	2 enseignants
Triollet (annexe Hauts de Chambéry de la cité des arts)	Formation, création, pratique	Arts plastiques	Service municipal	2 enseignants
La Dynamo	Formation, création, pratique	Musique, danse, théâtre, arts plastiques	Service municipal	Cité des arts : 7 enseignants pour les arts d'en haut
APEJS / La Soute	Formation, diffusion, création, pratique (musiques actuelles)	Musique	Association / équipement municipal gestion associative par convention	Utilisation salles cité des arts, création, accompagnement et diffusion à la Soute / jauge 180 debout
Jazz club	Diffusion	Musique	Association	Programmation Jazz de septembre à juin (40 dates) / jauge 240
Larsen	Pratique : répétition musiques actuelles	Musique	Association	8 box de répétition / 1 studio d'enregistrement / 27 groupes à l'année / production et édition musicale
Espace Malraux	Création Diffusion (Scène Nationale)	Musique, danse, théâtre, arts plastiques, cinéma	Association / mises à disposition « Scène Ville » par la D.E.C.C.	Programmation à l'année + programmation « Hors les murs » / Grande salle de 950 places / scène de 450 m2 / salle de répétition / une salle cinéma « Art et Essai » de 150 places / une galerie d'exposition / 2 salles d'expositions accordant une place particulière à l'image / salles de réunion / un café

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

Lieu	Finalités (formation, transmission, création, diffusion, pratique)	Domaines artistiques ou culturels	Mode de gestion (associative, privée, gestion publique directe, gestion publique déléguée)	Caractéristiques (surface, nombre de salles, capacité...)
Théâtre Dullin	Diffusion	Musique, danse, théâtre	Equipement municipal gestion associative par convention / mises à disposition « Scène Ville » par la D.E.C.C.	Théâtre à l'italienne (Jauge de 450 places) / Priorisation de la programmation « Scène Nationale et mises à dispositions « Scène ville » en parallèle
Salle Jean Renoir	Diffusion	Théâtre, cinéma, conférences	Service municipal	Places assises uniquement / jauge 350 spectateurs / mises à disposition de septembre à juin
Scarabée	Diffusion Création artistique Formation	Musique, danse, théâtre, arts plastiques	Service municipal	Accueil de spectacles, résidences d'artistes, expositions
Maison des jeunes et de la culture / Totem	Diffusion Création Formation Pratique	Musique, danse, théâtre, arts plastiques	Association / équipement municipal gestion associative par convention / mises à disposition « Scène Ville » par la D.E.C.C.	Activités socio- éducatives, ateliers de musique, danse, théâtre, arts plastiques, expositions, spectacles tout public, activités de loisirs / salles d'activités / bartem (expositions et diffusion musique amateur / le Totem salle de spectacles (jauge 288 spectateurs (uniquement places assises) / programmation professionnelle et mises à disposition « Scène Ville » en parallèle
Chapelle Vaugelas		Arts plastiques	Equipement municipal / mises à disposition « Scène Ville » par la D.E.C.C.	Espace d'expositions mis à disposition / Jauge 50 personnes
Centre hospitalier Métropole-Savoie	Diffusion Pratique Accueil d'artistes en résidence	Arts plastiques	Service hospitalier	Expositions, artistes en résidences et ateliers organisés par la mission culture du CHMS
Galerias d'art associatives Espace Larith	Diffusion	Arts plastiques	Association	2 salles (total d'environ 100 m²) Diffusion d'œuvres et de démarches artistiques Médiation culturelle Accompagnement pédagogique pour les écoles Approche pluridisciplinaire et transversale

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

Lieu	Finalités (formation, transmission, création, diffusion, pratique)	Domaines artistiques ou culturels	Mode de gestion (associative, privée, gestion publique directe, gestion publique déléguée)	Caractéristiques (surface, nombre de salles, capacité...)
Arc-en-cirque	Diffusion Création Formation Pratique	Arts du cirque	Association	<p>Centre régional des arts du cirque (20 élèves) / Centre de pratique amateur 790 pratiquants (enfants, ados, adultes) / Centre de ressource et d'échange (20 artistes ou compagnies accueillis en résidence par an) / Festival annuel « Cirq'ule »</p> <p>3 salles d'entraînement pour les disciplines circassiennes (433 m²), une salle de danse (103 m² – plancher) et une salle d'entraînement (109 m²) entièrement aménagées et équipées pour la pratique des arts du cirque de haut niveau,</p> <p>Un espace de création et conception de costumes et accessoires, une régie son/lumière,</p> <p>Des espaces de vie, des bureaux, une salle de réunion, un centre de documentation, un foyer,</p> <p>Deux hangars outillés pour la construction et le stockage de décors et matériels divers.</p> <p>Un chapiteau jauge 280 places</p> <p>Un chapiteau jauge 700 places</p>
Musée des beaux-arts	Diffusion, transmission et création	Arts visuels Histoire Patrimoine	Service municipal	<p>Surface :</p> <p>Totalité du musée : 1 450 m²</p> <p>Espace pédagogique : 53 m²</p>
Les Charmettes – Maison Jean- Jacques Rousseau	Diffusion, transmission et création	Patrimoine culturel et naturel Histoire	Service municipal	<p>Surface :</p> <p>Site de 3 ha</p> <p>Maison de 150 m²</p> <p>Pas d'espace pédagogique</p>

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

Lieu	Finalités (formation, transmission, création, diffusion, pratique)	Domaines artistiques ou culturels	Mode de gestion (associative, privée, gestion publique directe, gestion publique déléguée)	Caractéristiques (surface, nombre de salles, capacité...)
Musée savoisien	Conservation, diffusion, transmission	Patrimoine culturel, Histoire	Service départemental	Bâtiment en rénovation. Réouverture en 2020
Galerie Eurêka	Diffusion, création, pratique	Culture scientifique, technique et industrielle	Gestion publique directe	3 à 4 salles d'expositions sur 1 500 m ²
Archives départementales	Conservation, valorisation	Patrimoine, Histoire	Service départemental	Salle de lecture ouverte au public. Salle d'exposition. Visite des espaces de conservation lors des Journées Européennes du Patrimoine.
Archives municipales	Conservation, valorisation	Patrimoine Histoire	Service municipal	Lieu fermé au public (sauf salle de lecture). Visite des zones de conservation sur RDU Action hors les murs
Médiathèque Jean- Jacques Rousseau	Diffusion, pratique	Lecture et tout domaine	Service municipal	Totalité 5 770 m ²
Bibliothèque Georges Brassens	Diffusion, pratique	Lecture et tout domaine	Service municipal	Totalité 1 440 m ²
Cinéma Astrée	Diffusion	Cinéma	SARL	Salle Cinéma « Arts et essai » : programmation régulière 6 films dans 4 salles / Séances scolaires / Partenariats divers
Cinéma Forum	Diffusion	Cinéma	SARL	Salle Cinéma « Arts et essai » : programmation régulière de 10 films / Ciné-club en partenariat avec le Conseil de quartier/ séances scolaires / partenariats divers (quinzaines du cinéma espagnol, partenariat avec section audiovisuelle du Lycée Louis Armand...)
Hôtel de Cordon - CIAP / service Ville d'art et d'histoire (VAH)	Lieu de diffusion, transmission, sensibilisation et pratiques culturelles.	Histoire, patrimoine, architecture	Service municipal	Surface totale du CIAP : 600 m ² , dont 300 m ² de salles d'exposition (permanente et temporaires) + une salle pédagogique pour les ateliers. Territoire d'intervention extérieur : la ville.

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

2. Lieux de formation, de création, de diffusion, de pratique artistique dans les autres communes du territoire de Grand Chambéry (liste non exhaustive)

Lieu	Finalités (formation, création, diffusion, pratique)	Domaines artistiques ou culturels	Mode de gestion (associative, privée, gestion publique directe, gestion publique déléguée)	Caractéristiques (surface, nombre de salles, capacité...)
Bibliothèques				
	Diffusion	Lecture	Service municipal / Association	Plus de 20 bibliothèques de niveau B1 à B3 et 3 points lecture
Barberaz				
Brin de Zinc/Barberaz	diffusion	Musique	Privé	
Bassens				
Ondes et Notes /Bassens	Formation/di ffusion	Musique	Association	
Ferme de Bressieux/ Bassens	diffusion	Expositions/ musique/ lecture	Service municipal	
L'endroit/ Bassens	Diffusion/ formation	Musique théâtre	Association	
Cognin				
Ecole de musique et de danse du canton de Cognin	Diffusion/ formation	Musique	Association	
AMTRAD/Cognin	Formation/di ffusion	Musique/ musiques trad	Association	
L'atelier de l'eau /Cognin	Diffusion	Patrimoine	Service municipal	
La Motte-Servolex				
Armada ateliers de création et diffusion artistique/ La Motte- Servolex	diffusion	Danse ; Peinture ; Photographie Vidéo / Film	Association / Collectif d'artistes	
Ecole de musique municipale de la Motte-Servolex	formation	Musique	Service municipal	
La Conciergerie/ La Motte-Servolex	Diffusion	Art contemporain	Service municipal	
Union musicale de la Motte-Servolex	Formation/ diffusion	Musique	Association	
La Ravoire				
Salle Jean Blanc/La Ravoire	diffusion	Musique/ danse/ théâtre	Service municipal	
Antichambre/La Ravoire	radio			
Atelier Chalmain/La Ravoire	diffusion	Musique/ Festival Bel Air	Association	
Bauges				
Association pour le développement des instruments anciens/La Thuile	Diffusion/ formation	Musique/ Concerts à la Sainte- Chapelle et stages	Association	
Secrets de fruitière/espace muséographique/ Aillon	diffusion	Patrimoine	Association	

3. Initiatives par public (liste non exhaustive)

3.1. Les 0-3 ans

➤ *Objectifs :*

Favoriser la découverte des histoires, des comptines et des livres

- Remise d'une carte de lecteur et invitation pour les parents dès la naissance
- Interventions dans les structures petite enfance et accueil dans les bibliothèques
- "Racontines"
- Exposition, animations.

➤ *Objectifs :*

Se familiariser avec les musées, développer l'observation

- Public individuel :
 - passeport culturel : un an de gratuité pour toutes les activités des musées pour toute la famille de l'enfant né à la maternité de Chambéry.
- Groupes :
 - offre de médiation pour les 2-3 ans au musée des Beaux-Arts par les structures petite enfance et mise en œuvre en septembre 2018 par les musées.

➤ *Objectifs :*

Eveiller l'écoute et la motricité par l'écoute musicale et la pratique

- Interventions de la cité des arts en direction des structures de petite enfance et pour un public 0-5 ans (interventions auprès des éducatrices et spectacle d'élèves encadrés par un enseignant artistique).

3.2. Les 3-6 ans

➤ *Objectifs :*

Développer la curiosité, initier à la démarche d'investigation

- Expositions scientifiques spécifiques à la galerie Eurêka (temps scolaire et des loisirs)
- Parcours dans l'espace permanent à la galerie Eurêka (temps des loisirs)
- Jeux éducatifs (temps des loisirs).

➤ *Objectifs :*

Favoriser l'apprentissage et le plaisir de la lecture

- Interventions dans les maternelles et les maisons de l'enfance et accueil dans les bibliothèques.
- Heure du conte
- Exposition, animations (ex: spectacles de conte).

➤ *Objectifs :*

Se familiariser avec les musées, développer l'observation

- Public individuel :
 - visites actives autour des expositions temporaires du musée des Beaux-Arts (visites contées Anselme Boix-Vives, visite découverte Romain Bernini...).

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020
- Retour Préfecture le 11 février 2020
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

- Groupes :

- offre de médiation autour des collections :
 - Musée des Beaux-Arts : visite découverte, portrait, paysage, corps en mouvement, tout couleurs, drôles de bêtes, les sens, l'oeil et la main
 - Charmettes : éveil des sens, découverte jardins, découverte maison visites des expositions du musée des Beaux-Arts.

➤ **Objectifs :**

Découvrir les arts par la pratique et développer sa culture personnelle par la posture de spectateur

- Cours d'éveil musical de 45 minutes par la cité des arts pour les enfants des grandes sections de maternelle
- Interventions scolaires de la cité des arts en maternelle (musicien intervenant en apprentissage)
- Formation d'ATSEM d'écoles maternelles par les enseignants artistiques.

➤ **Objectifs :**

Développer le regard, la curiosité et l'observation du patrimoine par les sens, sensibiliser les 3-6 ans à leur environnement, favoriser la prise de conscience de leur corps dans l'espace

- Public individuel : ateliers et visites ludiques proposés aux familles par le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) pendant les vacances scolaires (découverte de la ville et de son patrimoine : château, allées, Hôtel de Cordon...).
- Groupes scolaires (petite, moyenne, grande sections de maternelle) : projets pédagogiques et cycles élaborés avec les enseignants, visites à partir d'un album, visites et ateliers dans la ville et au CIAP, accompagnés de livrets pédagogiques (*La maison en petits cubes, Rue Lapuce, Roule Galette, Le loup qui visitait Chambéry, Ma ville à moi, Mon château à moi, Mon parc à moi, Comment ça pousse ?, Histoires de ferronneries*).

3.3. Les 6-11 ans

➤ **Objectifs :**

Inciter à la compréhension du monde et initier à la démarche scientifique

- Expositions à la galerie Eurêka (temps scolaire et des loisirs)
- Ateliers à la galerie Eurêka (temps périscolaire et des loisirs)
- Stages scientifiques à la galerie Eurêka (temps des loisirs).

➤ **Objectifs :**

Favoriser l'apprentissage et le plaisir de la lecture

- Intervention dans les écoles élémentaires et les maisons de l'enfance et accueil dans les bibliothèques
- Heure du conte
- Expositions, animations (ex : spectacles de conte).

➤ **Objectifs :**

Se familiariser avec les musées, développer l'observation et la compréhension des oeuvres et des artistes, développer un vocabulaire adapté

- Public individuel :
 - visites actives ou ateliers autour des expositions temporaires du musée des Beaux-Arts.

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020
- Retour Préfecture le 11 février 2020
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

- Groupes :

- offre de médiation autour des collections :
 - Musée des Beaux-Arts : visite découverte, portrait, paysage, Moyen-Âge/Renaissance, Mythologie, Figure du héros, Genres en peinture, les sens, corps en mouvement, tout couleurs, drôles de bêtes, l'oeil et la main, le musée et ses métiers, les maux des toiles, atelier portraits lus/portraits vus, atelier scénographie, atelier natures mortes recomposées
 - Charmettes : éveil des sens, découverte jardins, découverte maison, la plante mystère, lectures de paysages, carnets de mémoire
 - Artothèque : visites découverte, photographie, l'objet et ses représentations
- visites des expositions du musée des Beaux-Arts.

➤ **Objectifs :**

Découvrir les arts par la pratique et développer sa culture personnelle par la posture de spectateur

a - Actions d'éducation artistique à l'école

En 2017/2018, près de 3 000 heures d'interventions consacrées par la cité des arts à l'éducation artistique, 4 712 enfants concernés.

Relayées par de nombreux professeurs de la cité des arts qui interviennent sous différents formats :

- orchestres à l'école,
- projets dans le temps scolaire,
- interventions dans les temps périscolaires.

Interventions hebdomadaires toute l'année (danse contemporaine, théâtre, arts plastiques) ou plus ponctuellement (découverte d'instruments, ateliers d'art plastiques).

- Le projet de l'école de Chambéry-le-Vieux : chaque année, les enfants se confrontent à la composition et la diffusion de musiques électroacoustiques. Tous les deux ans, les enfants participent au festival Oreilles En Boucles.
- L'orchestre à l'école « nouvelles technologies » Métamallette : implanté depuis plusieurs années, le dispositif « Métamallette » se poursuit. Il permet de réunir les conditions d'un « orchestre à l'école numérique ». Les enfants, à l'aide de manettes de jeux vidéo, accompagnés par deux enseignants, utilisent le logiciel « métamallette » pour créer, choisir, jouer leurs sons de manière collective. Chaque séance est l'occasion d'une création collective dans laquelle tous les paramètres musicaux sont abordés de manière originale.
- Les orchestres à l'école instrumentaux : l'orchestre à l'école est un moyen de sensibiliser de nombreux enfants à une pratique artistique. Les dispositifs d'orchestres à l'école sont variés, mais les finalités restent les mêmes : tous les élèves d'une classe sont réunis autour d'un projet commun, à la fois musical et pédagogique.
 - L'orchestre à vent : l'orchestre implanté dans l'école sur plusieurs années permet aux enfants de développer chaque semaine l'attention, l'exigence, l'écoute de soi et des autres ; il peut aussi transformer les relations entre les élèves et les enseignants qui, bien souvent, « jouent le jeu » en débutant un apprentissage instrumental tout comme leurs élèves. Plus profondément, la pratique collective permet à ces élèves, qui ne fréquentent pas la Cité des arts pour la plupart, de participer à une activité de groupe qui développe des valeurs telles que le partage et le respect mutuel.
 - L'orchestre à cordes : l'orchestre sous forme de stages intensifs ne poursuit pas les mêmes objectifs que l'orchestre permanent : il s'agit davantage ici d'une découverte, d'une initiation très globale. Le bilan fait par les équipes pédagogiques

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

(éducation nationale, cité des arts) est très positif, et la motivation et le plaisir des enfants sont sans appel.

- L'orchestre de construction d'instruments : un projet original sur deux années, création de bassons en PVC pour la constitution d'un orchestre. Les enfants ont ainsi pu jouer sur l'instrument qu'ils ont fabriqué eux-mêmes ; deux d'entre eux ont pu jouer sur de vrais bassons lors d'un concert d'élèves de la Cité des arts. Des élèves ont ainsi rejoint la classe de basson au conservatoire.
- Les arts plastiques : des interventions récurrentes sont réalisées sur des thématiques différentes : art du trait, arts visuels en lien avec les nouvelles technologies, atelier autour du volume. Ecole du Spectateur avec deux expositions par an au Scarabée avec travail de médiation.
- La semaine d'éducation artistique : organisée à la fin de l'année scolaire, cette semaine permet d'accueillir environ quinze classes à la Cité des arts. Pendant cette semaine, les enseignants du conservatoire et de l'Ecole municipale d'art n'ont plus de cours et tout leur temps d'enseignement est consacré à proposer des ateliers pour les enfants des écoles chambériennes. Les enfants viennent passer une journée à la Cité des arts pendant laquelle ils bénéficient de 5 ateliers en petits groupes (une dizaine d'enfants par groupe) proposés par les enseignants de la Cité des arts. Il s'agit soit d'ateliers de pratique, soit d'ateliers de découverte. Les enfants clôturent leur journée par un spectacle ou une audition d'élèves. Cette semaine rencontre un vif succès auprès des enseignants des écoles et des enfants. Certains souhaitent s'inscrire à la Cité des arts à l'issue de leur journée.
- Les rendus publics : le rendu public d'une intervention en milieu scolaire est important pour les enfants car cela permet de les mettre en situation d'acteurs. En plus des rendus à destination des parents qui ont lieu généralement dans les écoles, les musiciennes intervenantes encouragent l'organisation de ces temps dans des lieux culturels de la ville (bibliothèque) ou bien en intégrant les enfants des écoles aux spectacles donnés à l'auditorium ou au Scarabée aux côtés d'artistes professionnels. En effet, cette démarche permet à la fois la présentation du travail des enfants dans des conditions techniques qualitatives tout en permettant un croisement des publics (parents des enfants des écoles et publics de la Cité des arts).

b - Les cours à la cité des arts

- L'éveil artistique permet de découvrir, en un cours par semaine, la danse, la musique et les arts plastiques, à partir de 7 ans, sans faire partie d'un cursus.
- L'initiation danse s'adresse aux enfants de CP.
- Les enfants peuvent pratiquer les arts plastiques à partir de 6 ans dans le cadre d'ateliers découverte 6-12 ans.
- Cours d'instrument, de chant, de danse (contemporaine ou classique), de formation musicale, sur le temps extra-scolaire, sous la forme de cursus premier cycle. Cours collectifs et individuels. Toutes esthétiques. Spécialité musique ancienne possible. Possibilité d'inscription sur des pratiques collectives seules.

c - Les interventions sur le temps périscolaire

- Les arts d'en haut : la formule « les arts d'en haut » concerne les CM1 et CM2 des Hauts de Chambéry (écoles du Mollard, de la Pommeraie, de Reberieux et du Pré de l'âne). Les enfants s'inscrivent sur la base du volontariat, pour 2 soirs et le mercredi matin (musique, danse, arts plastiques et théâtre), dans une perspective de création et de développement des capacités expressives.. Les enfants sont pris à la sortie de l'école à 16h45 et l'activité se termine à 18h (11 inscrits en 2016-2017, 6 inscrits en 2017-2018).

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

- Les DOP : dès le début de la réforme des rythmes scolaires, la Cité des arts a proposé un certain nombre d'ateliers périscolaires DOP (Découverte Ouverture Plaisir) à destination des élèves de l'école primaire. L'objectif de ces ateliers est de faire découvrir aux enfants un domaine artistique par la pratique et le plaisir. Un DOP dure entre 6 et 7 semaines (entre 2 vacances scolaires). 219 enfants ont bénéficié des DOP Cité des arts en 2016-2017 : Tout en volume (1 DOP EMA), Images numériques (4 DOP EMA), Atelier chanson (4 DOP CRR), « Cool écoute » (découverte de la musique contemporaine, 4 DOP), Danse hip hop (3 DOP), Découverte de la Cité des arts (3 DOP), Théâtre (4 DOP). Parmi les DOP Cité des arts proposés, le DOP « Découverte de la cité » répond particulièrement aux objectifs de ces ateliers périscolaires. Il permet à l'enfant de découvrir chaque semaine un domaine artistique représenté à la Cité : art plastique, découverte d'un instrument, chant, « mini-concert » d'élèves, art dramatique, danse... Un enseignant de la Cité se déplace dans l'école. Le DOP se termine par une séance « chasse aux trésors » à la Cité (les enfants se déplacent à cette occasion). C'est pour eux l'opportunité de localiser le bâtiment, de le visiter de manière ludique ; une information leur est donnée sur les spectacles qu'ils peuvent venir voir, et un rendez-vous pour la journée portes ouvertes vient compléter cette découverte de notre structure.
- Les expositions : l'école municipale d'art propose une programmation d'environ 10 expositions par saison, à la cité des arts. Les expositions permettent la rencontre avec les œuvres et la création. Elles sont organisées en lien avec des événements pluridisciplinaires, des temps forts et des projets pédagogiques de l'École d'art et/ou du conservatoire. Elles sont accompagnées d'actions pédagogiques, de visites et de rencontres avec les artistes à la Cité des arts ou dans les antennes de l'École d'art dans les quartiers. Des élèves du conservatoire interviennent régulièrement lors des vernissages.
- Les concerts jeunes publics : ces spectacles ont lieu soit sur le temps scolaires pour un public d'élèves, collégiens ou lycéens ; soit en soirée avec la participation de classes primaires pendant le spectacle.

➤ **Objectifs :**

Partager le patrimoine archivistique de la Ville de Chambéry. Rendre plus vivantes les évolutions du territoire communal

- Ateliers dans le cadre du temps scolaire sur un sujet en lien avec le programme d'histoire-géographie : atelier à concevoir avec les enseignants.

➤ **Objectifs :**

Développer le regard, la curiosité et l'observation du patrimoine par les sens, acquérir des connaissances sur l'histoire et le patrimoine chambériens, acquérir les bases du vocabulaire de l'architecture, pratiquer la description formelle, se repérer dans l'espace et le temps

- Public individuel : ateliers et visites ludiques et thématiques par le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) pendant les vacances scolaires (découverte de la ville et de son patrimoine : château, allées, Hôtel de Cordon...).
- Groupes scolaires : projets pédagogiques et cycles élaborés avec les enseignants, ateliers et visites dans la ville et au CIAP, accompagnés de livrets pédagogiques adaptés, visites à partir d'un album (*Regards sur la ville, De ruelles en allées, Eau et fontaines, Histoires de quartiers, Histoires de places, Histoires de matériaux, Histoires de statues, Les animaux jouent à cache-cache, Iggy Peck l'architecte, La ville en contes, Jouons avec la ville, Bienvenue chez les seigneurs de Savoie, visites de sites : cathédrale, rotonde, jardins...*).

3.4. Les 11-15 ans

➤ *Objectifs :*

Favoriser les conditions d'émergence de l'esprit critique, du doute méthodologique et du discernement

- Expositions à la galerie Eurêka (temps scolaire et des loisirs).

➤ *Objectifs :*

Inciter à la lecture plaisir et faire connaître les ressources culturelles et éducatives des bibliothèques

- Présentation théâtralisée de romans contemporains pour la jeunesse
- Visites-découvertes scénarisées de la bibliothèque
- Accueil de classes en lien avec l'action culturelle des bibliothèques ou une thématique
- Accueil spécifique pour les collégiens dans la période de révision des examens.

➤ *Objectifs :*

Découvrir les musées, développer l'observation et la compréhension des oeuvres et des artistes, développer un vocabulaire adapté, favoriser la prise de parole

- Public individuel :
 - visites des expositions temporaires du musée des Beaux-Arts.
- Groupes :
 - offre de médiation autour des collections :
 - ➔ Musée des Beaux-Arts : visite découverte, portrait, paysage, Moyen-Âge/Renaissance, Mythologie, Figure du héros, Genres en peinture, le musée et ses métiers, les maux des toiles, atelier scénographie, atelier natures mortes recomposées
 - ➔ Charmettes : découverte jardins, découverte maison, paroles de visiteurs.
 - ➔ Artothèque : visites découverte, photographie, l'objet et ses représentations
 - visites des expositions du musée des Beaux-Arts.

➤ *Objectifs :*

Découvrir les arts par la pratique et développer sa culture personnelle par la posture de spectateur

- Aménagements d'horaires avec le collège Louise de Savoie
Deux classes Art et culture (6^{ème} et 5^{ème}) avec aménagements d'horaires ont vu le jour. Si la moitié de la classe est constituée d'élèves déjà inscrits en cursus à la Cité des arts, l'autre moitié est constituée d'élèves hors-cursus : les 5^{ème} bénéficient d'une approche des musiques actuelles (2h hebdomadaires sur le temps scolaire) doublée de cours de théâtre (2h hebdomadaire par demi-groupe), les 6^{ème} bénéficient de cours de danse et de jazz. L'ensemble du projet s'inscrit dans un partenariat étroit avec l'équipe pédagogique du collège, et notamment la professeure d'éducation musicale et chant choral.
- Rencontres, concerts, ateliers avec le collège Côte Rousse
Rencontres et concerts autour du jazz en particulier. Les concerts ont lieu au Scarabée. Collaboration entre le professeur de piano jazz de la cité et le professeur de musique du collège.

L'Ecole Ouverte : depuis 2016, un partenariat avec le collège Côte Rousse permet l'organisation d'actions qui concernent les 300 collégiens. Le dispositif Ecole Ouverte offre aux élèves volontaires la possibilité de participer à des activités encadrées par le collège,

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

sur les petites vacances, qui peuvent relever de thématiques artistiques (comédie musicale par ex).

Ateliers réguliers sur l'année, sur le temps de midi ou après les cours : chorale, théâtre, arts plastiques (en cours de mise en place).

- Cours à la cité des arts :
 - Cours d'art plastique.
 - Cours de théâtre (à partir de 14 ans), d'instrument, de chant, de danse (contemporaine ou classique), de formation musicale, sur le temps extra-scolaire, sous la forme de cursus second cycle.
 - Cours collectifs et individuels. Possibilité de parcours personnalisés. Toutes esthétiques. Spécialités musiques actuelles, jazz, musique ancienne possibles. Possibilité d'inscription sur des pratiques collectives seules. Concerts d'élèves.

➤ **Objectifs :**

Partager le patrimoine archivistique de la Ville de Chambéry. Rendre plus vivantes les évolutions du territoire communal

- Ateliers dans le cadre du temps scolaire sur sujet en lien avec le programme d'histoire-géographie : atelier à concevoir en lien avec les enseignants.
- Atelier à concevoir avec les enseignants en lien avec les célébrations nationales.

➤ **Objectifs :**

Développer le regard, la curiosité et l'observation du patrimoine par les sens, acquérir/approfondir des connaissances sur l'histoire et le patrimoine, notamment chambériens, consolider la maîtrise du vocabulaire de l'architecture, pratiquer la description formelle, se repérer dans l'espace et le temps, mobiliser les connaissances pour étayer un propos

- Public scolaire : visites de la ville et de l'Hôtel de Cordon - CIAP en lien avec les programmes scolaires (histoire, littérature, arts plastiques, géographie...), projets pédagogiques et cycles élaborés avec les enseignants.

3.5. Les 15-18 ans

➤ **Objectifs :**

Apprendre à débattre, à développer de l'esprit critique, du doute méthodologique et du discernement

- Expositions à la galerie Eurêka (temps scolaire et des loisirs)
- Cafés-débats « Science et Société » (temps des loisirs)
- Rencontres avec des scientifiques dans les expositions de la galerie Eurêka (temps des loisirs).
- Sorties sur des sites scientifiques ou naturels (temps des loisirs).

➤ **Objectifs :**

Inciter à la lecture plaisir et faire connaître les ressources culturelles et éducatives des bibliothèques

- Présentation théâtralisée de romans contemporains pour la jeunesse
- Visites-découvertes scénarisées de la bibliothèque
- Accueil de classes en lien avec l'action culturelle des bibliothèques ou une thématique
- Accueil spécifique pour les lycéens dans la période de révision des examens.

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020
- Retour Préfecture le 11 février 2020
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

➤ **Objectifs :**

Développer l'observation et la compréhension des oeuvres et des artistes, développer un vocabulaire adapté, favoriser la prise de parole et la réflexion autour des oeuvres

- Public individuel :
 - visites des expositions temporaires du musée des Beaux-Arts.
- Groupes :
 - offre de médiation autour des collections :
 - ➔ Musée des Beaux-Arts : visite découverte, portrait, paysage, Moyen-Âge/Renaissance, mythologie, figure du héros, genres en peinture, le musée et ses métiers, les maux des toiles, atelier scénographie, atelier natures mortes recomposées (musées)
 - ➔ Charmettes : découverte jardins, découverte maison, paroles de visiteurs.
 - ➔ Artothèque : visites découverte, photographie, l'objet et ses représentations.
 - visites des expositions du musée des Beaux-Arts.

➤ **Objectifs :**

Accompagner les lycéens de la création artistique à la restitution sur scène

- Aménagement d'horaires avec le lycée Vaugelas : 56 élèves inscrits en section SMD (sportifs, musiciens, danseurs) et collaboration entre les classes de théâtre du conservatoire et l'option théâtre du lycée.
- Projets spécifiques avec le lycée Louis Armand, autour de la thématique musique et cinéma, et avec le lycée Monge, autour de la danse et du jazz.
- Présentations d'instruments.
- Cours à la cité des arts :
 - cours d'art plastique.
 - Cours de théâtre, d'instrument, de chant, de danse (contemporaine, jazz ou classique), de formation musicale, sur le temps extra-scolaire, sous la forme de cursus troisième cycle.
 - Cours collectifs et individuels. Possibilité de parcours personnalisés. Toutes esthétiques. Spécialités musiques actuelles, jazz, musique ancienne possibles. Possibilité d'inscription sur des pratiques collectives seules. Possibilité d'inscription dans un cursus préprofessionnel. Concerts d'élèves.

➤ **Objectifs :**

Développer/affiner le regard, la curiosité et l'observation du patrimoine par les sens, acquérir/approfondir des connaissances sur l'histoire et le patrimoine (notamment chambériens), savoir s'appuyer sur l'histoire et le patrimoine locaux pour nourrir une réflexion plus large, consolider la maîtrise du vocabulaire de l'architecture, pratiquer la description formelle, mobiliser les connaissances pour étayer un propos

- Public scolaire : visites de la ville et du CIAP en lien avec les programmes scolaires (histoire, littérature, arts plastiques, géographie...), projets pédagogiques et cycles élaborés avec les enseignants.

3.6. Les 18-25 ans

➤ *Objectifs :*

Apprendre à débattre, à développer de l'esprit critique, du doute méthodologique et du discernement

- Expositions à la galerie Eurêka (temps scolaire et des loisirs)
- Cafés-débats « Science et Société » (temps des loisirs)
- Rencontres avec des scientifiques dans les expositions de la galerie Eurêka (temps des loisirs)
- Sorties sur des sites scientifiques ou naturels (temps des loisirs).

➤ *Objectifs :*

Développer l'observation et la compréhension des œuvres et des artistes, développer un vocabulaire adapté, favoriser la prise de parole et la réflexion autour des œuvres

- Public individuel :
 - visites des expositions temporaires du musée des Beaux-Arts.
 - soirée festive pour les étudiants (1 fois par an) en collaboration avec le service vie étudiante.
- Groupes :
 - offre de médiation autour des collections :
 - ➔ Musée des Beaux-Arts: visite générale, le Moyen-Âge en Savoie, Regards sur l'art Baroque, le Néoclassicisme
 - ➔ Charmettes: découverte jardins, découverte maison
 - ➔ Artothèque: visites découverte, photographie, l'objet et ses représentations.
 - visites des expositions du musée des Beaux-Arts.

➤ *Objectifs :*

Faire découvrir aux étudiants l'ensemble des ressources ; développer des liens avec l'enseignement supérieur

- Participation des établissements culturels à la Quinzaine de l'Étudiant, à la Welcome Box
- Partenariat permanent avec le master Patrimoine et le Département Hypermedia de l'Université Savoie-Mont Blanc
- Convention cadre entre la galerie Eurêka, l'Université de Savoie Mont Blanc et le CCSTI de la Haute-Savoie en vue de renforcer les coopérations et de développer une stratégie et des actions communes de culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire des Savoie
- Divers projets pédagogiques élaborés avec les enseignants
- Deux « conventions-cadre », avec l'université Savoie Mont-Blanc et avec l'université de musicologie de Grenoble.
- Equivalence d'UV analyse et écriture pour les élèves en CEPI au conservatoire, et validation d'ECTS pour des élèves inscrits à la cité des arts.
- Aménagement d'horaires pour les sections Gaco et SGM (études en trois ans au lieu de deux).
- Collaboration au titre de l'action culturelle :
 - accueil à la cité des arts de spectacle de la filière lettres modernes (spécialité dans le théâtre baroque) et rencontre-master classes-conférences artistes/élèves.
 - accueil d'étudiants dans le cadre de leur projets tutorés et stage : 3 projets tutorés ont été menés en 2016-17 avec des étudiants de Gaco musique (IUT de Chambéry/Savoie technolac).

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020
- Retour Préfecture le 11 février 2020
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

- Cours à la cité des arts :
 - Cours d'art plastique.
 - Cours de théâtre, d'instrument, de chant, de danse (contemporaine, jazz ou classique), de formation musicale, sur le temps extra-scolaire, sous la forme de cursus troisième cycle.
 - Cours collectifs et individuels. Possibilité de parcours personnalisés. Toutes esthétiques. Spécialités musiques actuelles, jazz, musique ancienne possibles. Possibilité d'inscription sur des pratiques collectives seules. Possibilité d'inscription dans un cursus préprofessionnel. Concerts d'élèves.

3.7. Les publics empêchés

➤ Objectifs :

Favoriser l'accès des jeunes porteurs de handicap à la lecture, à la culture et à l'information en lien avec les bibliothèques

- Interventions auprès de structures spécialisées dans et hors les murs : CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce), SAAAS (Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire)
- Accueil de jeunes déficients visuels et de jeunes dyslexiques à l'atelier Médiavue pour l'apprentissage et l'utilisation d'outils de lecture
- Développement de collections accessibles : livres enregistrés, livres en braille et en relief
- Animations adaptées : ateliers spécifiques, heures du conte en français et en LSF, ...

➤ Objectifs :

Favoriser l'accès aux musées et aux oeuvres aux personnes en situation de handicap moteur, visuel, mental et psychique

- Public individuel :
 - visites des expositions temporaires du musée des Beaux-Arts
 - parcours audio-tactile dans les collections (pour déficients visuels).
- Groupes :
 - offre de médiation autour des collections :
 - Musée des Beaux-Arts: visite découverte, paysage, drôles de bêtes, l'oeil et la main
 - Charmettes: découverte jardins, découverte maison, éveil des sens
 - visites des expositions du musée des Beaux-Arts.

➤ Objectifs :

Découvrir les arts par la pratique et développer sa culture personnelle en lien avec la Cité des arts

- Le centre hospitalier métropole Savoie (CHMS) et le CHS :
 - Interventions au service pédiatrie sur des ateliers percussions/chansons.
 - Organisation de concerts Tribunes libres.
 - Participation des élèves de l'Ecole municipale d'art à la création de l'œuvre de Georges Rousse dans l'ancien hôpital (mars 2017) et co-organisation avec l'école municipale d'art et le CHMS de l'exposition autour de Georges Rousse en septembre 2017.
 - Accueil régulier d'un groupe de chant (CATTP Paul Bert + Hôpital de jour Cognin).
 - Mise à disposition d'une salle.
- Au foyer départemental de l'enfance :
 - L'éveil musical pour des très jeunes enfants (0-4 ans), 30h annuelles par un enseignant de formation musicale.

- Transmis en Préfecture le 11 février 2020

- Retour Préfecture le 11 février 2020

- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20200211-lmc1H23102H1-AR

- Interventions d'élèves de 3^e cycle musique et danse encadrés par leurs enseignants.
- En direction des structures de handicap :
 - Répétition générale publique l'ensemble Tétras Lyre, à l'auditorium dans le cadre de la Quinzaine "D'autres regards",
 - Ensemble de manifestations autour du handicap,
 - Ouvertures aux structures médico-sociales des concerts en après-midi,
 - 30h annuelles pour une classe de sourd l'INJS de Cognin.
- En direction des EHPAD :
 - Soirées à vous de jouer,
 - Intervention d'élèves,
 - Invitation des EHPAD aux séances scolaires.
- Les actions en direction des prisons :
 - En arts plastiques : le musée des Beaux-Arts de Chambéry et la Cité des arts s'associent au service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Savoie pour proposer aux détenus des établissements pénitenciers de Chambéry et Aiton deux projets d'action culturelle mêlant patrimoine, médiation et création.
 - En musique.
- les concerts en appartements : expérience à renouveler

➤ **Objectifs :**

Proposer une offre de découverte du patrimoine adaptée aux personnes en situation de handicap ; lever les freins d'accessibilité pour les personnes en situation de précarité sociale et financière.

- Jeune public en groupe : projets pédagogiques et cycles de visites co-construits avec des structures d'accueil spécialisées (jeunes en situation de handicap psychique, cognitif, comportemental).
- Projets de médiation/conférences en établissements spécialisés (EHPAD).
- Public individuel : outils d'accompagnement à la visite adaptés pour les personnes en situation de handicap sensoriel au CIAP (FALC, braille), gratuité de l'entrée à l'Hôtel de Cordon-CIAP.
- Public sur invitation d'assistantes sociales (Pôle Cohésion Sociale) : mettre en lien ces personnes avec différents arts, dans le cadre d'un projet d'amélioration de la confiance en soi.